

RAPPORT

Le Centre néerlandais des maladies professionnelles (Nederlands Centrum voor Beroepsziekten, NCvB) dresse chaque année un bilan des sujets qui le préoccupent.

Maladies professionnelles aux Pays-Bas : quel état des lieux en 2006 ?

Le rapport 2006 vient de paraître. Élaboré à la demande du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi par le Centre néerlandais des maladies professionnelles (NCvB), ce document doit fournir une information pertinente pour les politiques. Il livre en outre un précieux panorama des risques émergents ou en baisse, des améliorations à apporter dans le suivi, la prévention et le traitement des maladies professionnelles, ainsi que des sujets d'alerte aux Pays-Bas.

TMS et maladies de peau en baisse, troubles pulmonaires en hausse

On apprend ainsi que les troubles musculo-squelettiques (TMS), sujet de préoccupation important dans ce pays, sont en baisse, mais les efforts doivent

être poursuivis. Le rapport révèle également une baisse du nombre des déclarations de maladies de peau. En revanche, davantage de troubles pulmonaires et respiratoires sont déclarés. Et des cas de bronchiolite oblitérante, une maladie professionnelle rare et grave liée à l'inhalation de vapeurs dégagées lors de l'utilisation d'arômes artificiels ont été diagnostiqués. C'est aussi le cas d'encéphalopathies toxiques chroniques causées par une exposition récente à des solvants.

Nouvelles maladies et prévention insuffisante

Selon le rapport, les maladies oculaires liées à l'âge ont parfois une origine professionnelle et l'arthrite rhumatoïde peut être causée par les huiles minérales. De même, l'absence d'une démarche de prévention systématique pourrait expliquer le taux toujours élevé des troubles auditifs d'origine professionnelle.

À cet égard, selon le NCvB, l'information et la formation sur la prévention des troubles auditifs liés au bruit est particulièrement efficace chez les jeunes. En revanche, chez les jeunes toujours, le Centre déplore que les élèves infirmiers ne bénéficient pas de protection contre l'hépatite B.

POUR PRÉVENIR
LES TROUBLES AUDITIFS,
COMMENÇONS PAR
TRAVAILLER EN
BASKETS.



Concernant la fertilité, le rapport 2006 mentionne que l'exposition professionnelle du père à certaines substances peut avoir une influence négative et qu'un poids de naissance inférieur à la moyenne peut résulter de contraintes physiques et psychiques de la mère pendant la grossesse. Enfin, le NCvB déclare travailler à l'amélioration des méthodes de signalement des maladies professionnelles. Il se prononce en faveur d'un renforcement des protocoles sur les maladies infectieuses d'origine professionnelle, mais il considère que le dépistage précoce du cancer lié à l'amianté n'est pas utile pour le moment. Au titre des actions de prévention, il recommande de prendre en compte les facteurs de risques liés au travail pour prévenir les maladies coronariennes et les troubles vasculaires. Et le NCvB souhaite que la surveillance des particules de poussières d'origine agricole soit renforcée.



Le rapport 2006 du NCvB fait le point sur 24 sujets relatifs aux maladies professionnelles. Il alerte le ministère sur quatre en particulier : la

sensibilisation à la santé et la sécurité au travail (SST) dès la formation professionnelle ; la nécessité d'une tolérance zéro en matière d'intimidation et de violence [étayée par des preuves scientifiques] ; les consultations de SST liées à la fertilité pour les hommes comme pour les femmes ; les cas graves de maladies professionnelles dus aux mauvaises conditions de travail dans les secteurs économiques les plus défavorisés.

En savoir plus :
<http://www.occupationaldiseases.nl/index.php?LanguageID=1>